Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine

10220

Date de révision Version / révision 7.01 30-mars-2023 7.00*** Remplace la version Date d'émission 30-mars-2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance

ou de la préparation

Di-n-butylamine

No.-CAS 111-92-2 203-921-8 **N°CE**

01-2119475606-30 Numéro d'enregistrement

(REACh)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire

Préparation

substances chimiques de laboratoire Production et traitement du caoutchouc

Utilisations déconseillées aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la **OQ Chemicals GmbH**

Rheinpromenade 4A société/entreprise

D-40789 Monheim

Germany

Informations sur le produit **Product Stewardship**

> FAX: +49 (0)208 693 2053 email: sc.psq@oq.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)

accessible 24/7

Numéro de téléphone des services d'urgence locaux

+33 1 72 11 00 03 (FR)

Nationale téléphone en cas

accessible 24/7

Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA numéro INRS)

accessible 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Liquide inflammable Catégorie 3, H226 Toxicité aiguë par voie orale Catégorie 3, H301

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision 7.01

Toxicité aiguë par pénétration cutanée Catégorie 3, H311 Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 2, H330 Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1B, H314 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1, H318

Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

Symboles de danger



Mot d'avertissement

Danger

Déclarations de risque

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H301: Toxique en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané.

H330: Mortel par inhalation.

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Consignes de sécurité

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P260: Ne pas respirer les gaz/brouillard/vapeurs.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P284: Porter un équipement de protection respiratoire.

P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire

vomir.

P321 : Traitement particulier : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'acide acétique à 3%, rincer ensuite abondamment à l'eau pure

pendant au moins 5 minutes.

P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et

la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine

Version / révision 10220 7.01

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau

Évaluation PBT et VPVB Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et

toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

endocriniens

Évaluations des perturbateurs La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACh. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	NoCAS	REACh-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Dibutylamine	111-92-2	01-2119475606-30	Flam. Liq. 3; H226	> 99,5
			Acute Tox. 3; H301	
			Acute Tox. 3; H311	
			Acute Tox. 2; H330	
			Skin Corr. 1B; H314	
			Eye Dam. 1; H318	
			ATE = 189 mg/kg	
			(Oral(e))	
			ATE = 768 mg/kg	
			(Dermique)	
			ATE = 1,15 mg/L	
			(Inhalation)	
			(vapeurs)	

Le texte explicite des mentions des dangers et les marguages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Appeler immédiatement un médecin. Les symptômes de l'intoxication peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition.

Lavage avec 3% d'acide acétique, suivi de grandes quantités d'eau courante pendant au moins 5 mn comme étape finale. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux

Respiration coupée, convulsions, Toux, effet hypertenseur, Réactions allergiques, vomissements, Évanouissement, nausée, douleur abdominale, collapsus cardio-vasculaire.

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision

7.01

Risque particulier

Perforation d'estomac, Oedème pulmonaire, Troubles rénaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

A manipuler de la même manière qu'une substance alcaline (similaire à l'ammoniac). En cas d'ingestion, lavage d'estomac. Traiter la peau et les muqueuses à l'antihistamine et aux corticoïdes. En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec spray au cortisol. Les symptômes peuvent être retardés. Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO2)

oxydes d'azote (NOx)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxi- ques par voie respiratoire Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet appouvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. L'écoulement d'eau et le nuage de vapeur peuvent être corrosifs. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision

7.01

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. NE PAS utiliser des matériaux combustibles comme la sciure. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Remplissage et manipulation du produit seulement en circuit fermé.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

Produits incompatibles

acides anhydrides d'acide oxydants

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre est relier les

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision

7.01

conteneurs lors de transvasements. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Manipuler sous azote, protéger de l'humidité. Conserver à des températures comprises entre -18 et 38 °C (0 et 100 °F).

Matière non-appropriée

cuivre, Etain, Aluminium, y compris leurs alliages

Classe de température

T3

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire

Préparation

substances chimiques de laboratoire

Production et traitement du caoutchouc

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

Limites d'exposition France

Pas de limites d'exposition établies.

DNEL & PNEC

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation

DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau

DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau

DN(M)EL - effets locaux - yeux

pas de danger identifié

pas de danger identifié 5.025 ma/m³

Danger important (pas de valeur

limite dérivée)

pas de danger identifié

pas de danger identifié

pas de danger identifié pas de danger identifié

pas de danger identifié

Population

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

0220 Version / révision 7.01

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

Environnement

PNEC eau - eau douce	0,1 mg/l
PNEC eau - eau salée	0,01 mg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	0,509 mg/l
PNEC STP	149,5 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	13,6 mg/kg
PNEC sédiments - eau salée	1,36 mg/kg
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	2,66 mg/kg
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de
-	bioaccumulation

8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACh) Non applicable.

Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes méchaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine

10220 Version / révision 7.01

Matière appropriée caoutchouc nitrile **Évaluation** selon EN 374: niveau 6

Épaisseur du gant env 0,55 mm **Temps de pénétration** > 480 min

Matière appropriée chlorure de polyvinyle

Évaluation L'information donnée est basée sur des expériences pratiques

Épaisseur du gant env 0,8 mm

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueliquideCouleurincoloreOdeurammoniacale

Seuil olfactif donnée non disponible
Point de fusion/point de -61 °C (Point d'écoulement)

congélation

Méthode DIN ISO 3016 Point d'ébullition ou point 159 °C @ 1013 hPa

initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Méthode OECD 103
Inflammabilité Inflammable
Limite inférieure d'explosivité 1,1 Vol %
Limite supérieure d'explosivité 6,8 Vol %
Point d'éclair 41 °C

MéthodeDIN EN ISO 2719Température255 °C @ 1021 hPa

d'auto-inflammabilité

Méthode DIN 51794

Température de décomposition donnée non disponible

pH 11,3 (1 g/l dans l'eau @ 25 °C (77 °F)) DIN 19268

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine

10220 Version / révision 7.01

Viscosité cinématique 1,178 mm²/s @ 20 °C

Méthode ASTM D445

Solubilité 3,8 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105

Coefficient de partage 2.9 (mesuré) OECD 117

n-octanol/eau (valeur log)

Pression de vapeur

Valeurs [hPa] Values [kPa] Values [atm] @ °C @ °F Méthode 6 0,6 0,006 20 68 DIN EN 13016-2

Densité et/ou densité relative

Valeurs @ °C @ °F Méthode 0,759 20 68 DIN 51757

Densité de vapeur relative 4,5 (Air=1) @20 °C (68 °F)

Caractéristiques des particules Non applicable

9.2. Autres informations

Dangers d'explosion Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne

dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

Propriétés comburantes Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne

dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

Poids moléculaire 129,24 Formule moléculaire C8 H19 N

log Koc 3,12 @ pH 5 - 8 calculé

Constante de dissociation pKa 11 @ 20,7 °C (69,3 °F) OECD 112

Indice de réfraction 1,417 @ 20 °C

Tension de surface 50,6 mN/m @ 20 °C (68 °F), OECD 115

Vitesse d'évaporation donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

acides, oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision

7.01

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. S'ils sont chauffés jusqu'à la décomposition thermique, les produits de décomposition suivants peuvent apparaître suivant les conditions. Monoxyde de carbone (CO). oxydes d'azote (NOx). cyanures. acide nitrique. nitriles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë				
Dibutylamine (111-92-2)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	189-550 mg/kg	rat, mâle	Évaluationsur la base de données scientifiques
Dermique	LD50	768 mg/kg	lapin mâle	Draize
Inhalation	CL50	1,15 mg/l (4h)	rat, mâle/femelle	OECD 403

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Irritation et corrosion				
Dibutylamine (111-92-2)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	corrosif	OECD 404	< 3 min
Yeux	lapin	corrosif	OECD 405	
l'appareil respiratoire	souris	RD50: 173 ppm		

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Sensibilisation				
Dibutylamine (111-92-2)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	EPA OTS 798.4100	

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subc Dibutylamine (111-92-2)	<u> </u>			
Туре	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOAEC: 50 mg/m ³ (90 d) Effets locaux	rat, mâle	OECD 413	Inhalation
Toxicité subchronique	NOAEC: 450 mg/m³ (90 d) Effet systémique	rat, mâle/femelle	OECD 413	Inhalation

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision

7.01

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Cancérogénicité, M	Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice					
Dibutylamine (111-92-2)						
Туре	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode		
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	Test de Ames	Étude in vitro	
Mutagénicité		souris	négatif	OECD 474	Moelle épinière	
Mutagénicité		Lymphocytes de souris	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro	
Mutagénicité		CHL	ambigu	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro	
Toxicité pour le développement	NOAEL 15 mg/kg/d	rat	Toxicité maternelle	OECD 414, Orale	Références croisées	
Toxicité pour le développement	NOAEL 150 mg/kg/d	rat	Toxicité pour le développement	OECD 414, Orale	Références croisées	

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

Symptômes principaux

Respiration coupée, convulsions, Toux, effet hypertenseur, Réactions allergiques, vomissements,

Évanouissement, nausée, douleur abdominale, collapsus cardio-vasculaire.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT SE

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau.

Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances.

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision

7.01

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique						
Dibutylamine (111-92-2)						
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode			
Oncorhynchus mykiss (Truite	96h	LC50: 5,5 mg/l (eau	IRSA			
arc-en-ciel)		douce)				
Oncorhynchus mykiss (Truite	96h	LC50: 37 mg/l (hard	IRSA			
arc-en-ciel)		water)				
Daphnia magna	48h	EC50: 65,98 mg/l	79/831/EEC.C2			
Ceriodaphnia dubia	48h	LC50: 8,4 mg/l				
Desmodesmus subspicatus	72h	EC50: 19,2 mg/l (Taux de	DIN 38412, part 9			
		croissance)	· ·			
Pseudomonas putida	17 h	EC50: 195,8 mg/l	DIN 38412, part 8			
		(Inhibition de la				
		croissance)				
Oryzias latipes	96h	LC50: 26,7 mg/l	OECD 203 Références			
			croisées			
Daphnia magna	48h	EC50: 58 mg/l	OECD 202 Références			
			croisées			
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: 50,9 mg/l (Taux de	OECD 201 Références			
		croissance)	croisées			

Toxicité à long terme				
Dibutylamine (111-92-2				
Туре	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	NOEC: 4,2 mg/l (21d)	OECD 211	Références croisées
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	LC50: 5,7 mg/l/21d	OECD 211	Références croisées
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	EC10: 4,07 mg/l (21 d)	OECD 211	Références croisées
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	EC10: 34,3 mg/l (3 d) Taux de croissance	OECD 201	Références croisées
Toxicité aquatique	Desmodesmus subspicatus	NOEC: <0,63 mg/l (3d) Taux de croissance	DIN 38412 / partie 9	

Toxicité terrestre							
Dibutylamine (111-92-2)	Dibutylamine (111-92-2)						
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Туре	Méthode			
Lactuca sativa (laitue)	7 d	EC50 : 510 mg/kg sol dw	Croissance	OECD 208			
Lactuca sativa (laitue)	14 d	EC50 : 361 mg/kg sol dw	Croissance	OECD 208			

12.2. Persistance et dégradabilité

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

Biodégradation

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

0220 Version / révision 7.01

95 % (28 d), Eau d'égout, aérobique, OECD 301 C.

Dégradation abiotique		
Dibutylamine (111-92-2)		
Туре	Résultat	Méthode
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 4,29 h	calculé
Hydrolyse	Non escomptée	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dibutylamine (111-92-2)		
Туре	Résultat	Méthode
log Pow	2,9	OECD 117
BCF	5,75 - 46,02	calculé

12.4. Mobilité dans le sol

Dibutylamine (111-92-2)		
Туре	Résultat	Méthode
Tension de surface	50,6 mN/m (1,0048 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Adsorption/désorption	log Koc: 3,12 @ pH 5 - 8	calculé
Répartition sur les compartiments environnementaux	Air : 72,6 Sol : 0,27 eau: 26,9 Sédiment : 0,27	Calcul selon Mackay, niveau I

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<u>Dibutylamine, CAS: 111-92-2</u> Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

12.7. Autres effets néfastes

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit

Eliminer sous l'observation des lois et réglementations concernants l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



7.01

Di-n-butylamine 10220

0220 Version / révision

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2248

d'identification

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Di-n-butylamine

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 8
Risques secondaires 3
14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement non

14.6. Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

Code de restriction en tunnel ADR (D/E)
Code de classement CF1
Numéro de risque 83

ADN Navire à conteneurs ADN

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2248

d'identification

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Di-n-butylamine

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 8
Risques secondaires 3
14.4. Groupe d'emballage II
14.5. Dangers pour l'environnement non

14.6. Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

Code de classement CF1
Numéro de risque 83

ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2248

d'identification

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Di-n-butylamine

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 8
Risques secondaires 3
14.4. Groupe d'emballage II
14.5. Dangers pour l'environnement non

14.6. Précautions particulières à prendre donnée non disponible

par l'utilisateur

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine

10220 Version / révision 7.01

IMDG

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2248

d'identification

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Di-n-butylamine

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 8
Risques secondaires 3
14.4. Groupe d'emballage II
14.5. Dangers pour l'environnement non

14.6. Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

No EMS F-E, S-C

14.7. Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI

Nom du produit Dibutylamine

Type de bateau 3
Catégorie de polluant Y
Classe de danger S/P

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

Classification Flam. Liq. 3; H226

Acute Tox. 4*; H332 Acute Tox. 4*; H312 Acute Tox. 4*; H302

Symboles de danger GHS02 Flamme

GHS07 Point d'exclamation

Texte d'avertissement Attention

Déclarations de risque H226, H332, H312, H302

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie Annexe I, partie 1:

H2

P5a - c; en fonction des conditions

DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Dibutylamine	régulé
CAS: 111-92-2	

Inventaires internationales

Dibutylamine, CAS: 111-92-2

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision

7.01

AICS (AU)
DSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 2039218 (EU)
ENCS (2)-137 (JP)
ISHL (2)-137 (JP)
KECI 97-1-21 (KR)
KECI KE-04223 (KR)
INSQ (MX)
PICCS (PH)
TSCA (US)
NZIOC (NZ)
TCSI (TW)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H311: Toxique par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H330: Mortel par inhalation.

Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modification des la version précédante sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ (www.chemicals.oq.com).

Clause de non-responsabilité

Pour usage industriel uniquement. Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision

7.01

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

Informations générales

L'annexe ne contient pas encore la dernière mise à jour du dossier et sera bientôt actualisée

Risque aigu pour la santé:

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Les risques résultant d'une exposition à courte durée sont également couverts par la prise en compte des expositions de longue durée

Conditions d'exploitation et mesures de magement des risques

Porter des gants de protection adaptés selon EN 374 lorsqu'un contact direct avec la peau est possible Porter des lunettes de protection adaptées lorsqu'un contact avec la substance est possible (par ex. projections)

Identité du scénario d'exposition

- 1 Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)
- 2 Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
- 3 Inervention en laboratoires
- 4 Production et traitement du caoutchouc

Numéro du ES

court titre du scénario d'exposition

Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9: Fabrication de substances chimiques fines

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation comme intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision

7.01

Autres explications

Utilisation industrielle

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à la surface d'une main (240 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Sans ventilation locale.

Numéro du scénario contribuant

2

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à la surface de deux mains (480 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

3

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 3

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à la surface d'une main (240 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

4

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 4

autre spécification

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

0220 Version / révision 7.01

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à la surface de deux mains (480 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

5

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8a

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond aux deux mains (960 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

6

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à la surface de deux mains (480 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 97 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

7

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 9

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

10220 Version / révision 7.01

correspond à la surface d'une main (240 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (courte durée, par inhalation) [mg/m³] ; EE(derm) : exposition évaluée (courte durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

 Proc 1
 EE(inhal): 0.108

 Proc 2
 EE(inhal): 1.077

 Proc 3
 EE(inhal): 3.230

 Proc 4
 EE(inhal): 5.383

 Proc 8a
 EE(inhal): 10.767

 Proc 8b
 EE(inhal): 1.615

 Proc 9
 EE(inhal): 5.383

Caractérisation des risques

RCR(inhal): proportion de risque par inhalation; RCR(derm): proportion de risque par voie cutanée; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.004
Proc 2	RCR(inhal): 0.037
Proc 3	RCR(inhal): 0.111
Proc 4	RCR(inhal): 0.186
Proc 8a	RCR(inhal): 0.373
Proc 8b	RCR(inhal): 0.056
Proc 9	RCR(inhal): 0.186

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées :

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

Numéro du ES 2

court titre du scénario d'exposition

Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision

7.01

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégories des processus

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de pétits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

Autres explications

Utilisation industrielle

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 3

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à la surface d'une main (240 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

2

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 5

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à la surface de deux mains (480 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

,

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision

7.01

PROC 8a

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond aux deux mains (960 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8b

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à la surface de deux mains (480 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 97 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

5

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à la surface de deux mains (480 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (courte durée, par inhalation) [mg/m³] ; EE(derm) : exposition évaluée (courte durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine

10220 Version / révision 7.01

D 0	FF(:-), 0,000
Proc 3	EE(inhal): 3.230
Proc 5	EE(inhal): 5.383
Proc 8a	EE(inhal): 10.767
Proc 8b	EE(inhal): 1.615
Proc 9	EE(inhal): 5.383

Caractérisation des risques

RCR(inhal): proportion de risque par inhalation; RCR(derm): proportion de risque par voie cutanée; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 3	RCR(inhal): 0.111
Proc 5	RCR(inhal): 0.186
Proc 8a	RCR(inhal): 0.371
Proc 8b	RCR(inhal): 0.056
Proc 9	RCR(inhal): 0.186

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées:

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

Numéro du ES 3

court titre du scénario d'exposition

Inervention en laboratoires

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Catégories des processus

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations

Autres explications

Utilisation industrielle

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



7.01

Di-n-butylamine 10220

Version / révision

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à la surface d'une main (240 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (courte durée, par inhalation) [mg/m³] ; EE(derm) : exposition évaluée (courte durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 15 EE(inhal): 5.383

Caractérisation des risques

RCR(inhal): proportion de risque par inhalation; RCR(derm): proportion de risque par voie cutanée; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 15 RCR(inhal): 0.186

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées:

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

Numéro du ES 4

court titre du scénario d'exposition

Production et traitement du caoutchouc

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Catégories des processus

PROC7: Pulvérisation dans des installations in-dustrielles

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC21: Manipulation à faible énergie de subs-tances intégrées dans des matériaux et/ou articles

PROC24: Traitement à haute énergie (mécanique) des matières liées aux matériaux et/ou aux articles

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

fabrication de pneus et produits généraux en caoutchouc y compris transformation de caoutchouc brut (non réticulé),

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision 7.01

manipulation et mélange des additifs de caoutchouc, vulcanisation, refroidissement et finition

Autres explications

Utilisation industrielle

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 7

autre spécification

StoffenManager

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

Volumes d'espace 100 - 1000 m3

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 97% % (inhalation), n.a. % (voie cutanée).

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une protection respiratoire (Efficiency: 80 %). porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

2

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 7

autre spécification

StoffenManager

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

Volumes d'espace 100 - 1000 m3

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 97 % (inhalation), n.a. % (voie cutanée). utiliser une cabine avec de l'air filtré pour l'opérateur.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

3

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 14

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à la surface de deux mains (480 cm2)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), n.a. % (voie cutanée).

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine

10220 Version / révision 7.01

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

4

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 21

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Solide, empoussièrement élevé

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à 1980 cm2

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), n.a. % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Numéro du scénario contribuant

5

Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 24

autre spécification

Ecetoc TRA V2 modified

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Solide, empoussièrement élevé

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

Facteurs humains indépendants du management du risque

correspond à 1980 cm2

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV): 90 % (inhalation), n.a. % (voie cutanée).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (courte durée, par inhalation) [mg/m³] ; EE(derm) : exposition évaluée (courte durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 7 EE(inhal): 7.54 ; EE(derm): n.a. - Scénarios contribuants 1 EE(inhal): 5.87 ; EE(derm): n.a. - Scénarios contribuants 2

Proc 21 EE(inhal): 2 Proc 24 EE(inhal): 4

Caractérisation des risques

RCR(inhal): proportion de risque par inhalation; RCR(derm): proportion de risque par voie cutanée; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



Di-n-butylamine 10220

Version / révision 7.01

Proc 7 RCR(inhal): 0.260 - Contributing Scenarios 1

RCR(inhal): 0.200 - Contributing Scenarios 2

 Proc 14
 RCR(inhal): 0.186

 Proc 21
 RCR(inhal): 0.069

 Proc 24
 RCR(inhal): 0.138

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées:

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter